



Scott, le 27 novembre 2023

Monsieur Rémi Morin  
MRC du Granit  
5600, rue Frontenac  
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H5

**Objet : Appui moral dans la poursuite de la réflexion sur la protection et la mise en valeur du secteur des lacs des Araignées et des Joncs**

Monsieur,

Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) a récemment été informé des démarches que la MRC du Granit a entreprises visant la protection et la mise en valeur du secteur des lacs des Araignées et des Joncs. Ultimement, l'objectif du projet visé serait d'organiser l'achat conjoint d'un terrain d'environ 4937 hectares (12200 acres) appartenant à la scierie Paul Vallée Inc. afin de le protéger et de le mettre en valeur au profit des générations futures. Situé principalement sur le territoire de la municipalité de Frontenac, ce vaste terrain représente une richesse écologique, sociale et culturelle inestimable.

La vision de ce projet nous a rejoint tout particulièrement :

« Le secteur des lacs des Araignées et des Joncs représente un joyau écologique inestimable tant d'un point de vue écologique que social et culturel. Ce vaste territoire mérite d'être protégé et mis en valeur au profit des générations futures. L'acquisition publique du territoire, en tout ou en partie, ainsi que d'autres moyens de protection sont nécessaires pour redonner ce territoire à la population de la région et encadrer l'utilisation qui en sera faite. Cette dernière devra être durable, c'est-à-dire qu'elle permet l'usage d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudice à l'environnement ni d'atteinte significative à la biodiversité. »

Le projet déposé répond à plusieurs préoccupations des acteurs du COBARIC. En effet, en 2019, la problématique « [d']introduction et dispersion des espèces exotiques envahissantes », ainsi que la problématique de « dégradation des milieux humides, hydriques et riverains » ont été priorisées comme axes des travaux qui seront menés dans le bassin versant de la rivière Chaudière dans un horizon de 10 ans.

Par ailleurs, les acteurs du COBARIC se dotent actuellement d'un nouveau plan directeur de l'eau, dans lequel, de nombreux objectifs seront visés en ce sens. La protection des milieux hydriques et de la biodiversité associée, la prévention de la dispersion et propagation des espèces exotiques envahissantes, la mise en valeur des ressources naturelles du territoire et l'accessibilité de ces derniers au public et citoyens non riverains sont autant d'objectifs qui seront poursuivis par le COBARIC dans les prochaines années.

Rappelons que le COBARIC a comme mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il agit auprès des usagers de l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière afin de favoriser la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau du territoire.

C'est donc avec plaisir que le COBARIC appuie moralement la MRC du Granit pour ce projet. Nous vous assurons de notre entière participation à cette réflexion conjointe et suivrons avec intérêt les différentes étapes du projet.

En vous souhaitant le meilleur des succès dans votre démarche.

Veillez agréer, Monsieur Morin, nos salutations distinguées.



**Véronique Brochu**, directrice générale  
Comité de bassin de la rivière Chaudière